

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Production, Transformation, Commercialisation des Produits fermiers



Productions animales et végétales



Une expérience professionnelle reconnue !

Métiers préparés :

- ✗ Producteur fermier
- ✗ Salarié d'exploitation agricole avec atelier de transformation

Durée de la formation

- ✗ Sur 1 an en contrat d'apprentissage
- ✗ Alternance formation / entreprise
- ✗ 560 h en centre soit 16 semaines

Conditions d'accès

- ✗ Avoir entre 16 et 25 ans.
- ✗ Etre titulaire :
 - ✗ du brevet professionnel option soit « responsable agricole », soit « productions horticoles », soit « responsable d'exploitation aquacole maritime continentale »
 - ✗ ou du baccalauréat professionnel option soit « conduite et gestion de l'exploitation agricole », soit « productions horticoles », soit « bio-industries de transformation ».
 - ✗ ou du brevet de technicien agricole option « production » ou commercialisation et services ».

Déroulement de la formation

- ✗ Entrée en formation à partir d'octobre
- ✗ Individualisation du parcours : individualisation des apports en fonction des projets et des produits transformés (porc, bœuf, volaille, fruits, légumes...)
- ✗ Une organisation en modules : 4 unités de formation
 - ✗ UC 1 : Etre capable d'organiser la production, la transformation et la commercialisation des produits fermiers
 - ✗ UC 2 : Etre capable de mettre en œuvre des techniques de production fermière

Apprentissage

CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Production, Transformation, Commercialisation des Produits fermiers



Productions animales et végétales



Apprentissage

- × UC 3 : Etre capable de mettre en œuvre des techniques de transformation pour des produits fermiers dans le respect de l'hygiène, de l'environnement, de la sécurité et du travail
- × UC 4 : Etre capable de mettre en œuvre des techniques de commercialisation pour des produits fermier

Modalités d'évaluation

Validation des 4 unités capitalisables.

Chaque unité s'obtient de façon indépendante.

La totalité des Unités Capitalisables amène à l'obtention du diplôme.

Le CS est un titre national de niveau V certifié par le ministère de l'agriculture et de l'agroalimentaire et de la

Informations utiles

- × Pour les frais liés à la pension et à l'hébergement, se référer à l'extrait du règlement financier du CFA.
- × Des aides au transport et aux équipements professionnels octroyés par le Conseil Régional de Lorraine.

Contact :

03.29.79.64.83

cfa.meuse@educagri.fr

www.eplagro55.fr

**Epl
agro**
de la Meuse

Technopôle

Philippe de Vilmorin

CS 40249

55006 BAR-LE-DUC Cédex

www.eplagro55.fr

